

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 Novembre 2013
COMPTE RENDU-**

Le jeudi 28 novembre 2013, le Comité Syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 43 délégués étaient présents.

<p>Sont présents :</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. GLORIOD, Maire de Balan - M. ESSERTIER, Adjoint de Béliigneux - M. DROGUE, Maire de La Boisse, - M. BERNARD, Maire de Montluel, - M. CHABERT, Adjoint de Sainte-Croix. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. NICOD, Maire de Beynost, - M. BERTHOU, Maire de Miribel, - M. GOUBET, Maire de Saint Maurice de Beynost, - M. LOUSTALET, Maire de Thil. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN – PAYS DU CERDON</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme DUMAS, Représentante de Poncin, - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - Mme BLANCHET, Maire de Priay, - M. GIRARD, Représentant de Priay, - Mme DE VECCHI, Maire de Saint-Alban, - M. ORSET, Maire de St Jean le Vieux, - M. BERNARD, Maire de Varambon. <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - M. ORSET, Maire de l'Abergement de Varey, - M. PACCALLET, Maire d'Ambutrix, - M. FEZZOLI, Maire de Bettant, - M. BRUNET, Maire de Château-Gaillard, - M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain, - Mme ROLLET, Représentante de Lagnieu, - M. VAUDO, Représentant de Loyettes, - M. BOUVIER, Maire du Montellier, - M. VERNAY, Maire de Pérouges, - M. CASTELLANI, Maire de Rignieu-le-Franc, - M. GARCIA, Représentant de St Denis en Bugey, - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi, - M. HERMAN, Maire de Saint-Jean-de-Niost, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - M. MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz, - M. LONGATTE, Maire de Villebois, - Mme BURON, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon. 	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BABOLAT, Représentant de Montagnieu, - M. BEGUET, Maire de Serrières de Briord, - M. SERPOLLET, Représentant de Serrières-de-Briord. <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</p> <ul style="list-style-type: none"> -M. CHEVE, Maire d'Argis. <p>COMMUNES ISOLEES /</p> <p>CONSEILLER GENERAL /</p> <p>REGION RHONE ALPES /</p> <p><u>Ont donné pouvoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Andrée BOZON à Jacqueline SELIGNAN (C.C. Plaine de l'Ain) - Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CC Plaine de l'Ain) - Gilles CUGNO à Fabrice VENET (CC Plaine de l'Ain)) - Marie-Christine CHAPEL à André FERRY (C.C. Rives de l'Ain-Pays du Cerdon) - Eliane ZIVKOVIC à Daniel BEGUET (CC Rhône Chartreuse de Portes) <p><u>Sont excusés :</u></p> <p>Messieurs BAUDRY, DUSSERT, PERRET, FREY, GUYADER, BROCARD, MATHY, RIGAUD, RAMEL, PELLETIER, JACQUIN, BERTHOLET et Madame BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain)</p> <p>Messieurs CHABRY, GARNIER, MARTEAU (CC Rives de l'Ain-Pays de Cerdon)</p> <p>Messieurs DUCLAUX, BOURDIN et BOUCON (CC Vallée de l'Albarine)</p> <p>Monsieur GADIOLET (CC Miribel et du Plateau)</p> <p>Messieurs BURLET et BATTISTA (CC du Canton de Montluel)</p> <p>Messieurs ROMEGGIO, PERSICO et LAMBERT (CC Rhône Chartreuse de Portes)</p> <p>Messieurs BENASSY et de la VERPILLIERE (Conseillers généraux)</p>
--	---

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

REVERSEMENT VOLONTAIRE DES QUATRE INTERCOMMUNALITES POUR LA MISSION CDRA (1/2 TEMPS) DE L'ASSISTANTE

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCOT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel, et de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

Cette mission est exécutée en étroite collaboration avec l'animateur généraliste du CDRA.

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement quatre intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces quatre EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes, soit la somme de € répartie comme suit :

la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

11 342*51,70 % = 5 863,81 €

la Communauté de Communes du canton de Montluel :	11 342*18,80 % = 2 132,30 €
la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau :	11 342*18,60 % = 2 109,61 €
la Communauté de Communes de Rives de l'Ain - Pays du Cerdon :	11 342*10,90 % = 1 236,28 €

La demande de participation intercommunale pour l'assistante du CDRA est acceptée par l'assemblée.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES AU TITRE DU CDRA Plaine de l'Ain Côtière –poste d'ASSISTANTE

Madame la Présidente précise que la mission assurée pour moitié de son temps par l'assistante, pour le Contrat de Développement Rhône-Alpes PAC, peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière comme indiqué précédemment.

Sur la période du 3 novembre 2013 au 3 novembre 2014, les frais salariaux ont été estimés à 14 567 € et les frais annexes, à 4 335 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA à hauteur de 7 560 € (18 902* 40%).

A l'unanimité des membres présents, la demande de subvention à la Région est approuvée.

REVERSEMENT VOLONTAIRE DES QUATRE INTERCOMMUNALITES POUR LA MISSION CDRA (quart de temps) DU CHEF DE PROJET

Madame la Présidente expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain–Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCoT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les quatre intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain–Côtière reverseront une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain a été arrêté à la somme de 10 774 € pour l'année 2014, répartie comme suit :

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	10 774* 51,70% = 5 570,16 €
La communauté de communes du canton de Montluel :	10 774* 18,80% = 2 025,51 €
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	10 774* 18,60% = 2 003,96 €
La communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon :	10 774* 10,90% = 1 174,37 €

La demande de participation intercommunale pour le quart de temps CDRA du Chef de projet est approuvée par l'assemblée.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES AU TITRE DU CDRA Plaine de l'Ain Côtière – CHEF DE PROJET (Volet Habitat)

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle souligne que le chef de projet SCoT intervient pour 25% de son temps de travail dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière et plus précisément sur les problématiques et enjeux liés au SCoT (habitat, urbanisme).

Il est précisé que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière comme indiqué précédemment.

La subvention régionale au titre de l'animation du « volet habitat et urbanisme » du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA à hauteur de 7 182 € (17 956* 40%).

A l'unanimité des membres présents, la demande de subvention à la Région est approuvée.

OUVERTURE DE CREDITS

La Présidente informe l'assemblée que les crédits ouverts, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont insuffisants pour comptabiliser les écritures d'amortissement.

La Présidente propose de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse crédits	Hausse crédits	Baisse crédits	Hausse crédits
023 Virement à la section d'investissement	- 62 €			
68 Dotations aux amortissements et provisions		+ 62 €		
Total	245 141 €	245 141 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse crédits	Hausse crédits	Baisse crédits	Hausse crédits
021 Virement à la section d'investissement			- 62 €	
2802 Amortissements des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre				+ 62 €
Total			125 341 €	125 341 €

A l'unanimité des membres présents, l'autorisation d'ouverture de crédits est acceptée.

AUTORISATION DE LA PRESIDENTE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT concernant la réalisation et l'exploitation d'une Enquête Déplacements Grand Territoire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 2015

La Présidente rappelle que le Sytral (syndicat mixte des transports de l'agglomération lyonnaise), assisté du CETE (centre d'études techniques de l'Équipement) de Lyon et de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, a décidé de mener une Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise pour 2015.

Ces enquêtes, destinées à mieux comprendre les pratiques de mobilité des habitants, constituent un outil essentiel à la connaissance d'un territoire et à la planification locale. Trois EPCI membres du syndicat mixte BUCOPA sont couverts par le périmètre de l'enquête : la communauté de communes de Miribel et du Plateau, la communauté de communes du canton de Montluel, et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le Sytral a transmis au syndicat mixte BUCOPA un projet de convention dont l'objectif est de fixer les conditions de financement du dispositif par les partenaires, les modalités de l'enquête et de définir la propriété et les droits de diffusion des données collectées et des résultats. Il ajoute qu'une subvention de l'Etat a été sollicitée. Cette subvention couvrira vraisemblablement 20 % du montant global de l'enquête estimé à 2 520 000 euros HT.

La participation du syndicat mixte BUCOPA a été fixée à 2 500 euros HT selon un plan de financement échelonné sur 3 années : 1 000 euros en 2014 et 2015, 500 euros en 2016. Selon le montant final de la subvention attribuée par l'Etat, celui-ci sera déduit des participations demandées ou reversé aux partenaires.

Suite à 4 oppositions et 5 abstentions, les membres du comité syndical autorisent la Présidente à signer la convention de partenariat et de financement de l'Enquête Déplacements Grand Territoire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 2015.

AUTORISATION DE LA PRESIDENTE A SIGNER LA CONVENTION DE LOCATION avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain concernant la mise à disposition des locaux au château

La Présidente rappelle que depuis le 1^{er} mai 1999, le syndicat mixte occupe deux bureaux aménagés dans les anciennes dépendances du château de Chazey-sur-Ain.

A compter du 15 novembre 2013, les bureaux du syndicat mixte BUCOPA seront transférés au 1^{er} étage du château de Chazey-sur-Ain, dans deux bureaux qui seront mis à disposition par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Il est proposé au comité syndical de délibérer pour autoriser la Présidente à signer la convention de location qui sera rédigée par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

A l'unanimité des membres présents, la Présidente est autorisée à signer ladite convention de location.

MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE pour le Chef de Projet

Afin que puisse être gratifié le travail du chef de projet, la Présidente propose de mettre en place un régime indemnitaire sous la forme d'une P.S.R. (Prime de Service et de Rendement).

Après avoir en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, la prime de service et de rendement aux agents relevant des cadres d'emplois suivants:

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Montant de référence
Technique	Ingénieur principal	Chef de projet	2 817 €

Le montant moyen annuel peut être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 à 2.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte la mise en place de ce régime indemnitaire.

PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Les orientations budgétaires 2014 pour le syndicat mixte BUCOPA sont présentées aux membres du comité syndical. Elles s'équilibrent :

- en section de fonctionnement, à la somme de 185 608 € en dépenses et recettes,
- et en section d'investissement, et à la somme de 201 355 € en dépenses et recettes.

En conclusion, l'année 2014 sera consacrée à la poursuite des études liées à la révision du SCoT. Ces études budgétées en investissement s'étaleront sur plusieurs exercices.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée accepte les orientations budgétaires 2014 prises pour le syndicat mixte BUCOPA.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 h 00.